



**COMPTE-RENDU DU  
CONSEIL MUNICIPAL DU  
22 Mars 2021**

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
Commune de CEAUX-EN-LOUDUN  
1, Place de l'Eglise  
86200 CEAUX-EN-LOUDUN  
Téléphone : 05.49.22.52.48.  
Ceaux-en-loudun@departement86.fr

Nombre de conseillers en exercice : 15

**PRESENTS** : M. Mmes Hervé BERTHON, Juliette BIGOT épouse BOURDIER, Jean-Marie ACIER, Adjoints ; Bruno LIAIGRE, Evelyne MENNESSON, Francette MAUPOINT, Katia FIORILLO, Alicia DUPRÉ, Nicolas BOISSELLIER, GALLET Jean-Luc, Nicolas AUBERT.

**Excusés** : M. Jérôme AOUATE ayant donné pouvoir à M. Jean-Marie ACIER, M. François MEUNIER ayant donné pouvoir à M. Hervé BERTHON, M. Audren REIGNER,

**Secrétaire** : M. Nicolas AUBERT

---

A 18h, M. SAVATON Régis, Maire, ouvre la séance, constate que le quorum est atteint.

M. Nicolas AUBERT est élu secrétaire de séance à l'UNANIMITÉ.

Le compte rendu du Conseil Municipal du 4 Mars 2021 est approuvé à l'unanimité.

## 1. Approbation du compte de gestion 2020 :

En présence de M. Laurent ROHARD, conseiller aux décideurs locaux de la Trésorerie de Loudun, le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :*

- *Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2020. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.*

## 2. Approbation du Compte administratif 2020 :

M. Rohard Laurent et le Maire présentent au conseil municipal le compte administratif :

|  | Résultat reporté 2019 | Recettes     | Dépenses     | Résultat 2020      |
|--|-----------------------|--------------|--------------|--------------------|
| Section Fonctionnement                           | 95 698.37 €           | 403 126.91€  | 285 446.78 € | + 213 378.50 €     |
| Section Investissement                           | - 191 217.87 €        | 260 068.93 € | 101 343.53 € | - 32 492.47 €      |
| Investissements restant à réaliser               |                       | 0 €          | 122 689.53 € | - 122 689.53 €     |
| <b>Excédent global reporté en fonctionnement</b> |                       |              |              | <b>59 196.50 €</b> |

M. Régis SAVATON ne prend pas part au vote.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité :*

- *Approuve le compte administratif 2020.*

## 3. Affectation des résultats d'exploitation de l'exercice 2020 :

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de M. Régis SAVATON, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2020 dont les résultats, conformément au compte de gestion :

- **Considérant** qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
- **Statuant** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020,
- **Constatant** que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de : 117 680.13 €  
- un excédent reporté de 95 698.37 €  
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de 213 378.50 €

Un excédent d'investissement de 158 725.40 €  
Un déficit reporté de 191 217 87 €  
Un déficit des restes à réaliser de 122 689.53 €  
Soit un besoin de financement de 155 182.00 €

**Décide** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2020 comme suit :

|  |              |
|--|--------------|
| Résultat d'exploitation au 31/12/2020 : excédent | 213 378.50 € |
| Affectation au compte 1068                       | 155 182.00 € |
| Résultat reporté en fonctionnement (002)         | 58 196.50 €  |
| Résultat d'investissement reporté (001) déficit  | 32 492.47 €  |

#### 4. Présentation du Budget Primitif 2021 :

Le Maire présente le budget primitif 2021 qui s'établit comme suit :

|                       | Dépenses              | Recettes              |
|-----------------------|-----------------------|-----------------------|
| <b>Fonctionnement</b> | 444 433.47 €          | 444 433.47 €          |
| <b>Investissement</b> | 796 845.82 €          | 796 845.82 €          |
| <b>Total</b>          | <b>1 241 279.29 €</b> | <b>1 241 279.29 €</b> |

Le Conseil Municipal, après vote à main levée :

- Présents : 12, 2 Pouvoirs  
Exprimés : 14  
Pour : 14
- Approuve le budget à l'UNANIMITÉ.

#### 5. **Amortissement des dépenses d'étude de faisabilité en 2020 :**

Le Maire informe qu'il convient d'amortir les dépenses de 2020 comme suit :

##### Inventaire 2020002

Tableau amortissement Etude de faisabilité (AT 86) sur 5 ans (dépense en 2020)  
Comptes 28031/6811

| Exercice | Base     | Dotation | Cumul    | Résiduel |
|----------|----------|----------|----------|----------|
| 2021     | 2 972.00 | 594.40   | 594.40   | 2 377.60 |
| 2022     | 2 377.60 | 594.40   | 1 188.8  | 1 783.20 |
| 2023     | 1783.20  | 594.40   | 1 783.20 | 1 188.80 |
| 2024     | 1188.80  | 594.40   | 2 377.60 | 594.40   |
| 2025     | 594.40   | 594.40   | 2 972.00 | 0.00     |

##### Inventaire 2020001

Tableau amortissement Etude de faisabilité (AT 86) sur 5 ans (dépense en 2020)  
Comptes 28031/6811

| Exercice | Base     | Dotation | Cumul    | Résiduel |
|----------|----------|----------|----------|----------|
| 2021     | 2 980.00 | 596.00   | 596.00   | 2 384.00 |
| 2022     | 2 384.00 | 596.00   | 1 192.00 | 1 788.00 |
| 2023     | 1 788.00 | 596.00   | 1 788.00 | 1 192.00 |
| 2024     | 1 192.00 | 596.00   | 2 384.00 | 596.00   |
| 2025     | 596.00   | 596.00   | 2 980.00 | 0.00     |

*Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :*

- *D'accepter les tableaux d'amortissement.*

**6. Validation de devis pour les reliures des registres de délibérations, de compte rendu et de l'état civil de 2010 à 2019 :**

*Le maire présente les devis de l'entreprise Fabrègue comme suit :*

- *Registre de délibérations 85€ HT*
- *Registre des comptes rendus : 85 € HT*
- *Registre d'Etat Civil :140 € HT*

*Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :*

- *D'accepter les devis d'un montant total de 310€ HT soit 372 € TTC.*
- *Autorise le maire à signer les devis et à confier lesdits registres à l'entreprise Fabrègue le temps d'effectuer les reliures.*
- *Dits que les crédits sont inscrits au budget.*

**7. Etude de devis pour l'installation d'une structure en bois à l'étang :**

*M. Acier Jean-Marie responsable des bâtiments présente les différents devis pour l'installation d'une structure en bois à l'étang.*

*Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :*

- *D'accepter les devis suivants :*
  - *Terrassement : SNC Richet d'un montant de 270 € HT,*
  - *Dalle béton : ATB d'un montant de 1 146.20 € HT,*
  - *Fournitures Structure : Chavigny d'un montant de 3 567.33 € HT,*
  - *Fournitures couvertures : Chavigny d'un montant de 1 272.15 € HT,*
  - *Fournitures de bardage : Barbot Patrice d'un montant de 516 € HT,*
- *Autorise le maire à signer les devis pour un montant total de 6 771.68€ HT,*
- *Dits que les travaux seront effectués en régie,*
- *Dits que les crédits sont inscrits au budget.*

**8. Validation de devis pour l'étude géotechnique sur le bâtiment bar restaurant :**

*Le Maire présente 3 devis pour l'étude géotechnique pour le bar restaurant.*

*Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :*

- *D'accepter le devis le mieux disant de l'entreprise EG SOL pour un montant de 2 500 € HT,*
- *Autorise le maire à signer le devis,*
- *Dits que les crédits sont inscrits au budget.*

**9. Avis concernant la vente d'un logement vacant situé à Guigné appartenant à Habitat de la Vienne :**

Le maire donne lecture de la lettre d'Habitat de la Vienne sollicitant la préfecture afin d'obtenir l'autorisation de vendre un logement vacant situé sur la commune au lieudit Guigné.

Le représentant de l'Etat consulte la commune d'implantation ainsi que les collectivités publiques qui ont accordé un financement ou leur garantie afin d'émettre un avis.

Vu que la collectivité s'est portée garante lors de l'acquisition en 1992,

Le maire demande au conseil municipal son avis sur la vente de ce bien par Habitat de la Vienne.

*Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

- *Emet un avis favorable à la vente de l'immeuble situé au Guigné par Habitat de la Vienne.*

**10. Voirie : Choix de travaux :**

M. Hervé BERTHON, responsable de la voirie, demande au conseil municipal de se prononcer sur le choix des travaux de voirie à effectuer en priorité.

Il reste la route de l'étang et la route du lieudit Guigné qui sont très endommagées.

*Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

- *Décide de choisir d'effectuer les travaux sur la route Guigné vu qu'elle dessert des habitations.*
- *Autorise à effectuer une demande de devis.*

**11. Questions Diverses :**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 30

Certifié exact, à Ceaux-en-Loudun, le 23 Mars 2021.

Le Maire,  
Régis SAVATON

